

**Zeitschrift:** Actio : un magazine pour l'aide à la vie  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge Suisse  
**Band:** 95 (1986)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Faire face aux défis humanitaires  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682249>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**COMPTE RENDU****Assemblée des délégués**

# Faire face aux défis humanitaires

**Avec un ordre du jour «liquidé» avant midi, l'Assemblée des délégués 1986 de la Croix-Rouge suisse aura été particulièrement calme. Néanmoins, derrière les mots d'ordre et les discours, apparaissent les difficultés du moment.**

b.n.

À près les mots de bienvenue, prononcés par Mme Elisabeth Kopp, présidente de la section hôte (Berne-Mittelland) et par M. Gotthelf Burki, conseiller d'Etat, directeur des travaux publics du canton de Berne, les 236 délégués et invités présents ont écouté avec une attention soutenue, le discours d'ouverture du président Bolliger.

leur de tous ceux qui ont besoin d'aide.

**Des problèmes de structures**

Ces principes réaffirmés, le président Bolliger a abordé le chapitre de la politique interne de la Croix-Rouge suisse et rappelé les nombreux changements de structures en cours d'élaboration: la révision des statuts, qui devrait donner à la Croix-Rouge suisse une organisation comparable à celle

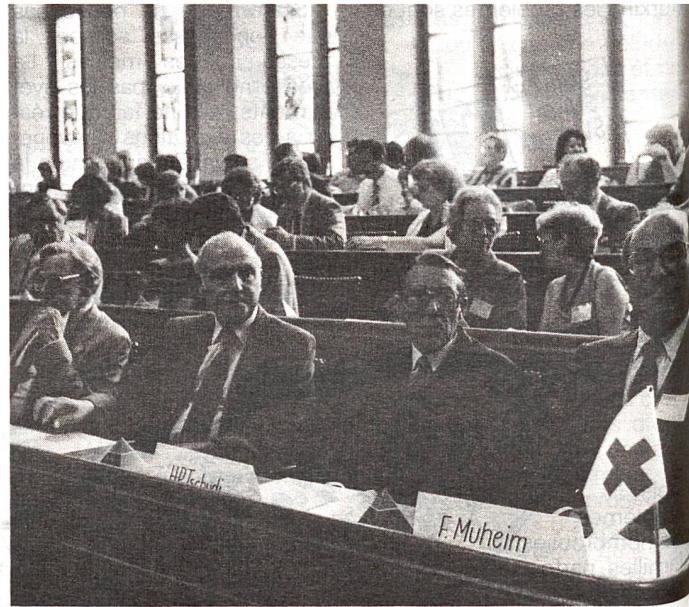
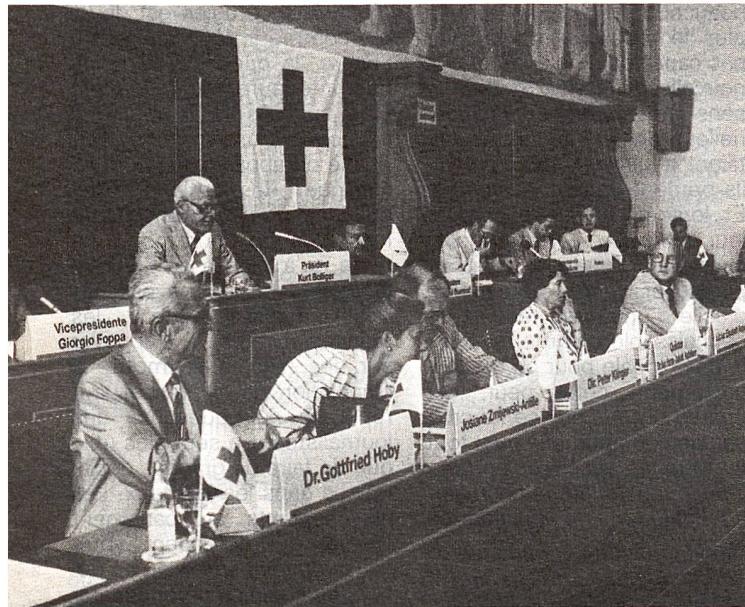
tront de renverser la tendance défavorable du recrutement du Service de la Croix-Rouge.

**Les soucis de la Croix-Rouge internationale**

Du 23 au 31 octobre prochain, aura lieu la XXV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge. Une conférence qui rassemblera non seulement les 137 sociétés nationales mais aussi les 164 Etats parties aux Conventions de Genève. Invité par l'Assemblée des délégués, l'ambassadeur Muheim a consacré tout son exposé aux objectifs de la Conférence qui devra tenter d'apporter une réponse aux

paix et de désarmement, l'accroissement de la capacité d'intervention de la Croix-Rouge en matière d'opérations de secours et de programmes de développement, et l'aide aux réfugiés dans le monde.

Pour l'ambassadeur Muheim, le prochaine Conférence qui se déroulera à Genève sera de la plus haute importance pour le rayonnement de la Croix-Rouge dans le monde et pour la renommée de la Suisse comme plaque tournante de l'aide humanitaire. «La Croix-Rouge se trouve à un tournant de son histoire. Elle doit renforcer son unité et mobiliser

**Tenir ferme**

Face à ceux que Kurt Bolliger appelle les pourfendeurs de dragons et les lanceurs de foudres de l'humanitaire, et qui se font les interprètes d'une vision apocalyptique des hommes et des choses, il importe de tenir bon le cap du pragmatisme et de réaffirmer certains principes de l'aide discrète mais efficace. Irrationalisme, idéologisation, manichéisme, théorisation excessive, tout concourt, selon M. Bolliger, à diviser les hommes. A l'opposé, la Croix-Rouge doit affirmer son idéal non idéologique et à la portée de tous, que l'on peut résumer par le slogan: voir, penser, agir en fa-

des institutions helvétiques, la décision du Comité central de rechercher un «secrétaire à la formation», qui prendrait en charge toutes les tâches de coordination en matière de formations, ce qui devrait résoudre les problèmes actuels, et enfin, la volonté maintes fois exprimée de redresser les effectifs de volontaires pour le Service de la Croix-Rouge. Le président Bolliger est convaincu que le nouveau statut du SCR ainsi que la détermination du nouveau médecin-chef, le Docteur Michel Vouilloz, soutenu dans ses efforts par les deux associations de SCR et par une commission ad hoc composée de «civils», permet-

défis humanitaires de cette fin de siècle, parmi lesquels les violations des règles du droit international humanitaire, le rôle de la Croix-Rouge concernant les efforts en matière de

toutes ses énergies pour faire face aux défis humanitaires auxquels elle est confrontée».

**Les délégués ont:**

- approuvé le procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
- approuvé le rapport annuel sans modifications
- approuvé la nomination de deux membres d'honneur, M. Léo Saner, ancien membre du Comité central, et le professeur Alfred Hässig, directeur du Laboratoire central du service de transfusion de sang CRS
- approuvé les comptes de la Croix-Rouge suisse pour 1985 et donné décharge aux membres du Comité central
- fixé le lieu et la date de la prochaine Assemblée des délégués qui aura lieu à St-Moritz, les 13 et 14 juin 1987, sur invitation de la section des Grisons
- se sont rappelé de la date de convocation d'une prochaine Assemblée des délégués, le 22 novembre prochain à Zurich, consacrée exclusivement à la révision des statuts de l'institution